

F020 Renforcement de l'armature des espaces verts du territoire

Réalisation

Périmètre

EPT Grand-Orly Seine Bièvre

Exigence

Exigence 1 : Combattre les dérèglements climatiques et les nuisances

Objectifs

A travers l'exigence 1, le territoire a positionné son ambition de faire face à la fois à la réparation des risques et des nuisances auxquels il est confronté, ainsi qu'à l'atténuation et à l'adaptation aux dérèglements climatiques. Cette ambition est le fil rouge de la politique environnementale de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre qui se retrouve de façon transversale à l'échelle du projet de territoire : assurer la pérennisation de l'écosystème global terrestre tout en garantissant un seuil social minimal.

Afin de mettre en œuvre cette ambition, la nature en ville et notamment la création de nouveaux espaces verts est essentielle. L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre accompagne les communes dans ce développement, participant ainsi à la lutte contre l'érosion de la biodiversité, l'adaptation de la ville au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Description de l'action

Les projets d'espaces verts en développement créent de nouvelles polarités et continuités qui renforcent l'armature verte du territoire.

Création de polarités

Le Parc des berges – Ivry-sur-Seine

Dans le cadre de la zone d'aménagement concertée (ZAC) Ivry-Confluence, un nouvel espace vert d'environ cinq hectares va être créé. Ce parc offrira un espace de respiration dans le quartier et ouvrira la ville sur le fleuve, tout en valorisant cet élément paysager majeur qu'est la confluence de la Seine et de la Marne.

La renaturation des berges de l'Yerres – Villeneuve-Saint-Georges

Dans le but de réduire l'exposition des habitants au risque inondation, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre participe, aux côtés de la ville, du SyAGE et de l'Etablissement public d'aménagement Orly-Rungis Seine Amont (EPA ORSA), à l'opération de restauration des berges de l'Yerres en continuité de ce qui est réalisé au sud, en Essonne. Le projet doit permettre la renaturation du site, la création d'une nouvelle zone humide et l'ouverture d'un parc pédagogique. Cette polarité restaurée sera en lien avec les espaces naturels présents le long de l'Yerres en Essonne.

Le BioParc – Orly

La zone des Vœux, située dans le périmètre de l'usine d'épuration des eaux d'Orly, constitue une réserve écologique exceptionnelle d'environ neuf hectares. La ville d'Orly souhaite y développer un « bioparc » afin de valoriser cet espace tout en reconnectant la ville aux berges de Seine.

L'ouverture du Campus ENS – Cachan

Le déménagement de l'ENS sur le site de Paris-Saclay est l'occasion de désenclaver le campus et de l'ouvrir sur la ville. S'appuyant sur un espace boisé classé d'un hectare, situé en cœur d'îlot, de nouveaux espaces publics pourront se déployer afin de désimpermeabiliser le site, d'accentuer sa végétalisation et d'offrir aux habitants l'accès à un nouveau parc urbain.

L'aménagement d'un parc pour le quartier du Plateau – Viry-Chatillon

La ville porte le projet de la création d'un parc d'excellence pour ce quartier aujourd'hui non pourvu en espace vert public.

Le passage en espace naturel sensible du petit bois des Coteaux – Arcueil

La ville porte le changement de statut de cet espace naturel afin d'intensification de la présence du végétal au sein de son armature urbaine.

La Plage Ivry-Vitry

Appelée « plage » en raison de son passé de lieu de baignade, cette grève alluviale est nichée dans un méandre de la Seine. A cheval sur deux villes, elle est faite principalement de sable et de graviers : un espace qui présente une végétation typique des berges de la Seine. Lieu propice à la reproduction des poissons, la grève est également l'abri de multiples animaux. La protection de cet espace naturel encore existant en zone urbanisée est un enjeu important.

Les bonnes pratiques des communes, comme les permis de végétaliser, pourront être valorisées et diffusées. Une sensibilisation des habitants, sur les enjeux de la nature en ville et l'évolution des modes de gestion (comme le 0 phyto), apparaissent nécessaires en accompagnement de ces projets.

Création de continuités

La réouverture de la Bièvre – Arcueil

Après la réouverture des tronçons de Fresnes et de l'Haÿ-les-Roses, le Département du Val-de-Marne poursuit l'exhumation de ce cours d'eau, véritable marqueur d'identité pour le territoire. Situé sur la commune d'Arcueil, ce nouveau tronçon de 600 mètres linéaires permettra de relier le Parc du Coteau, tout en offrant un nouvel espace paysager aux habitants et un support pédagogique pour le public de la Maison de l'environnement.

La coulée verte départementale

Création de deux hectares d'espaces verts dans l'opération de zone d'aménagement concertée (ZAC) Campus Grand Parc à Villejuif.

Réalisation de l'Arc Sud, liaison est-ouest au sud de Vitry, portée par la commune.

La coulée verte départementale reliant la vallée de la Bièvre au Parc des Lilas, en passant par le parc des Hautes-Bruyères, se verra ainsi renforcée en tant qu'axe structurant du projet.

Le Ruban Vert – Kremlin-Bicêtre

La ville entend réaliser une coulée verte d'ampleur reliant le Parc du Coteau à Arcueil jusqu'au Parc Kerllerman à Paris. Entre les deux, l'espace public sera largement requalifié pour faire la place au végétal et favoriser les mobilités douces. Un nouveau parc d'un hectare est également en cours de création devant l'entrée historique de l'hôpital. Située en entrée de ville sud-ouest, l'opération de renouvellement urbain du Kremlin-Bicêtre intègre pleinement ce projet structurant dans son plan d'aménagement.

L'aménagement des aqueducs de la Vanne et du Loing – Savigny-sur-Orge

Un partenariat est conclu entre Eau de Paris, l'EPT et la commune afin d'occuper une partie de l'emprise des aqueducs de la Vanne et du Loing pour réaliser des promenades destinées aux piétons et aux cyclistes (les parcelles concernées appartiennent à la ville de Paris et ont été mises en dotation à Eau de Paris). Le développement de ces promenades permettra de relier ce tronçon aux promenades existantes sur les communes de Paray-Vieille-Poste et de Viry-Châtillon.

Le projet de trame verte – Paray-Vieille-Poste

La commune porte un projet de trame verte au sud de son territoire.

Le projet de trame verte nord-sud – Cachan

La commune porte un projet de trame verte sous forme de promenade circulant en nord-sud. Des premiers tronçons ont déjà été réalisés.

La plaine Montjean – Rungis et Fresnes

Le site de la plaine Montjean est un espace agricole et naturel majeur du territoire que les communes souhaitent conforter dans son rôle de polarité.

D'autres continuités, comme les délaissés le long des réseaux autoroutier et ferroviaire, pourraient être valorisés.

Pilotage

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est lanceur de la réflexion avec les communes

Compétence aménagement : EPT

Compétence espaces verts : Départements, communes

Partenaires

Départements du Val-de-Marne et de l'Essonne

Métropole du Grand Paris

Aménageurs

Temporalité

Moyen terme

Actions en lien

F008 : Elaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal

F019 : Elaboration de la stratégie territoriale de nature en ville